



## INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

# BATI CUP

Du 27 au 29 Juin 2025

+Organisée par le Yacht Club Crouesty Arzon

**Grade 5A**

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

### 1. RÈGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

### 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera publiée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera publié avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

### 3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront publiés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est sous le chapiteau, sur l'adresse suivante <https://www.ycca.fr/baticup2025> et sur le groupe WhatsApp.
- 3.2 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal **VHF 72**
- 3.3 Un groupe WhatsApp d'information complémentaires est créé.

### 4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents, concurrentes et les accompagnateurs, accompagnatrices doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 Les concurrents, concurrentes et les accompagnateurs, accompagnatrices doivent gérer tout équipement fourni par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement

### 5. SIGNAUX FAITS À TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant la capitainerie.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 45 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

## 6. PROGRAMME DES COURSES

### 6.1 Dates des courses

Date	Briefing Skippers	1 <sup>er</sup> Signal Avertissement
27 juin 2025	08h30	09h30
28 juin 2025	08h30	09h30
29 juin 2025	08h30	09h15

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est indiquée ci-dessus.

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.4 Le dernier jour aucun signal d'avertissement ne sera fait après 10h45

## 7. SIGNAL D'AVERTISSEMENT

Le signal d'avertissement est la FLAMME BLANCHE

## 8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

## 9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si possible, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

Pour un parcours CONSTRUIT : le pavillon « Q » sera envoyé sur le comité.

Les signaux définissant le parcours à effectuer sont indiqués sur un tableau à l'arrière du bateau comité.

9.3 **Parcours Côtiers** : Envoi de la flamme correspondante au N° du parcours. Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

9.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexe PARCOURS**.

9.5 Pointage officiel à une marque : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en annexe PARCOURS (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE.

9.6 Le **Pavillon O** envoyé au voisinage d'une marque à contourner signifie : après le passage de cette marque, rejoignez directement la ligne d'arrivée, en respectant si nécessaire l'IC 11 (zones qui sont des obstacles).

## 10. MARQUES

10.1 Les marques sont :

Parcours	Dégagement	Arrivée
Cylindrique Jaune	Cylindrique Jaune	Tétraédrique Blanche

## 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe ZONES DE COURSE**.

## 12. LE DÉPART

Départ selon la RCV 26

Temps	Signaux	Signification
5'	Flamme blanche, avec un signal sonore	Avertissement
4'	Soit le pavillon I, soit le P, soit le Z, soit le noir, déferlé avec un signal sonore	Préparatoire
1'	Amenée du signal préparatoire, avec un signal sonore long	Dernière minute avant le départ
0	Flamme blanche affalée, un signal sonore	Départ

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange sur le bateau viseur à l'extrémité bâbord ou une bouée.
- 12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal **VHF 72** donné en IC 3.2. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

## 13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement de bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

## 14. L'ARRIVÉE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.
- 14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

## 15. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

- 15.1 La RCV 44.1 est modifiée : pénalité 1 tour en remplacement de deux tours.
- 15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

## 16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Parcours	Temps cible	Temps limite pour finir après le 1 <sup>er</sup>
GS	Construit	60 minutes	20 minutes
GS	Côtier	Sans	40 minutes

- 16.2 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

## **17. DEMANDES D'INSTRUCTION**

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera publiée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au bureau du YCCA.
- 17.3 Des avis seront publiés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au YCCA. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

## **18. CLASSEMENT**

- 18.1 Une (1) course doit être validée pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées
- (a) Quand moins de quatre (4) courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- (b) Quand quatre (4) courses et plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

## **19. RÈGLES DE SÉCURITÉ**

- 19.1 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.2 Le canal VHF utilisé en course est le 72.

## **20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'ÉQUIPEMENT**

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## **21. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT**

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement.

## **22. BATEAUX OFFICIELS**

Les bateaux officiels sont identifiés par une flamme YCCA.

## **23. ACCOMPAGNATEURS**

- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera
- 23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage norme CE (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
  - Une VHF
  - Un couteau
  - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
  - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long

- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

## **24 EVACUATION DES DETRITUS**

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels et/ou accompagnateurs.

## **25 EMBLEMES**

[DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port.

## **26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU**

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

## **27. EQUIPEMENTS DE PLONGÉE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION**

27.1 [DP] [NP] Les appareils de respiration sous-marine et les housses sous-marines de protection ou leur équivalent ne doivent pas être utilisés à proximité de quillards entre le signal préparatoire de la première course et la fin de la dernière course de l'épreuve.

27.2 [DP] [NP] Les quillards ne doivent pas être nettoyés en-dessous de la ligne de flottaison par quelque moyen que ce soit au cours de l'épreuve

## **28. PRIX**

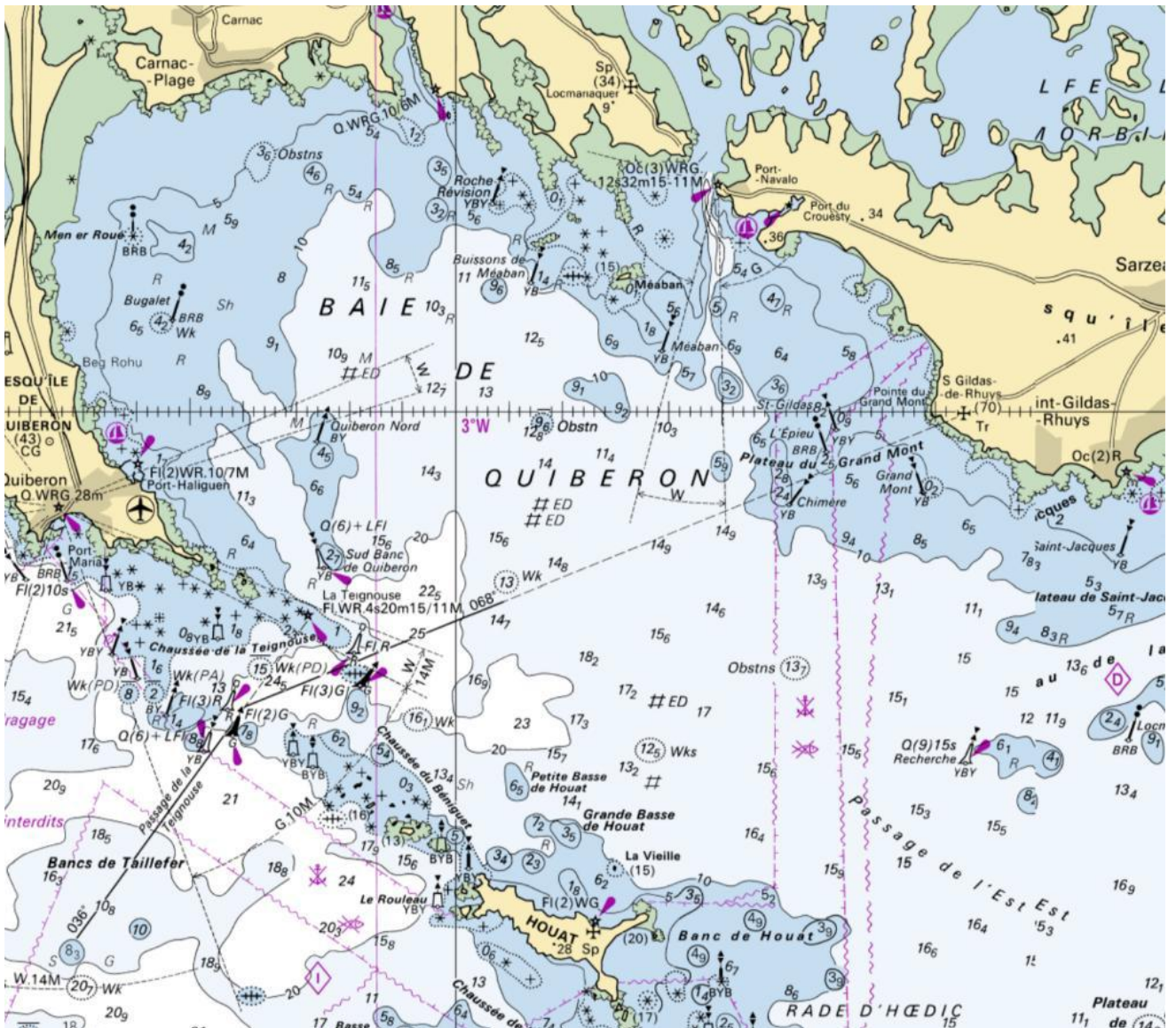
Des prix seront distribués par l'AO.

## **ARBITRES DÉSIGNÉS**

Président du comité de course : TOUREAUX GUY

Président du jury : EYMOND MARC

## ANNEXE ZONES DE COURSE



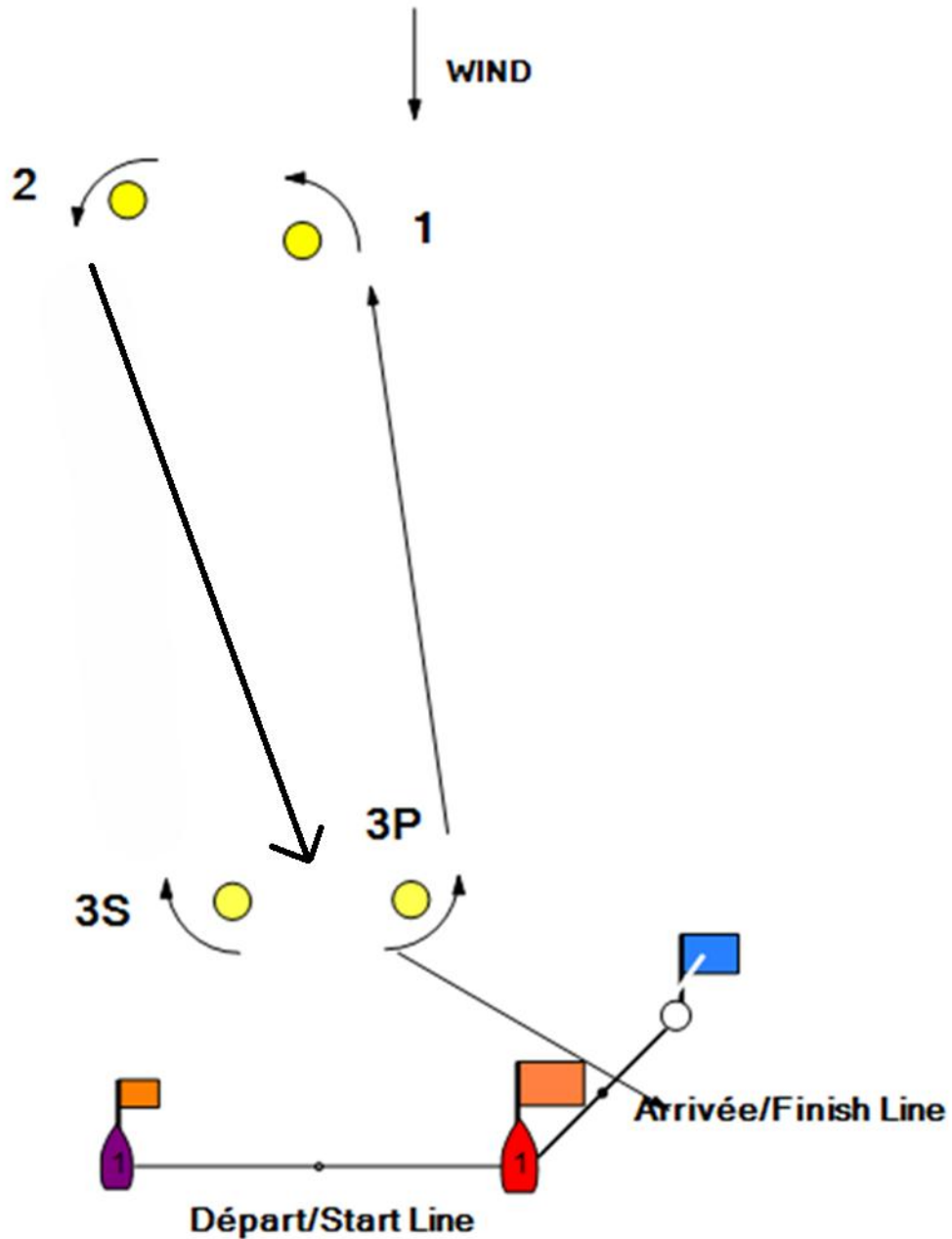
### Zones interdites à la navigation :

1) La zone aquacole de Bugalet	2) La Zone mytilicole au Nord de Houat
- bouée spéciale : 47°31.20N ; 003°04.55W	- Bouée Cardinale Nord : 47°25,060N ; 2°56,630W
- bouée spéciale : 47°31.42N ; 003°03.88W	- Bouée Cardinale Est : 47°24,910N ; 2°56,195W
- bouée spéciale : 47°31.25N ; 003°03.77W	- Bouée Spéciale : 47°24.45N ; 2°56,55W
- bouée spéciale : 47°31.03N ; 003°04.43	- Bouée Spéciale : 47°24,54N ; 2°56,75W

# ANNEXE PARCOURS

## Parcours Construit Pavillon Q

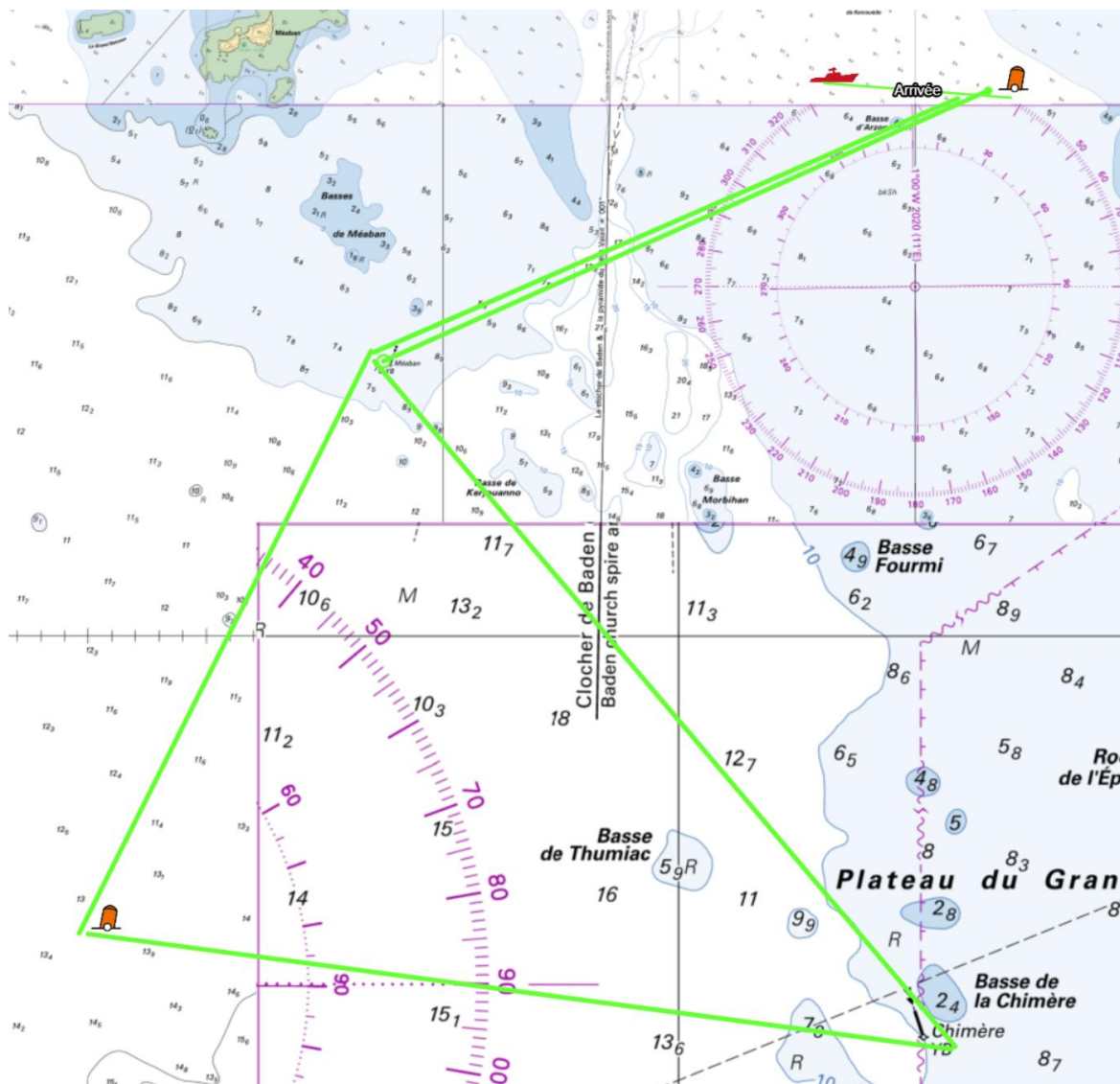
Départ- Bouée 1 – Bouée 2 -Porte 3 -Bouée 1 – Bouée 2 – 3P - Arrivée



# Parcours Côtiers

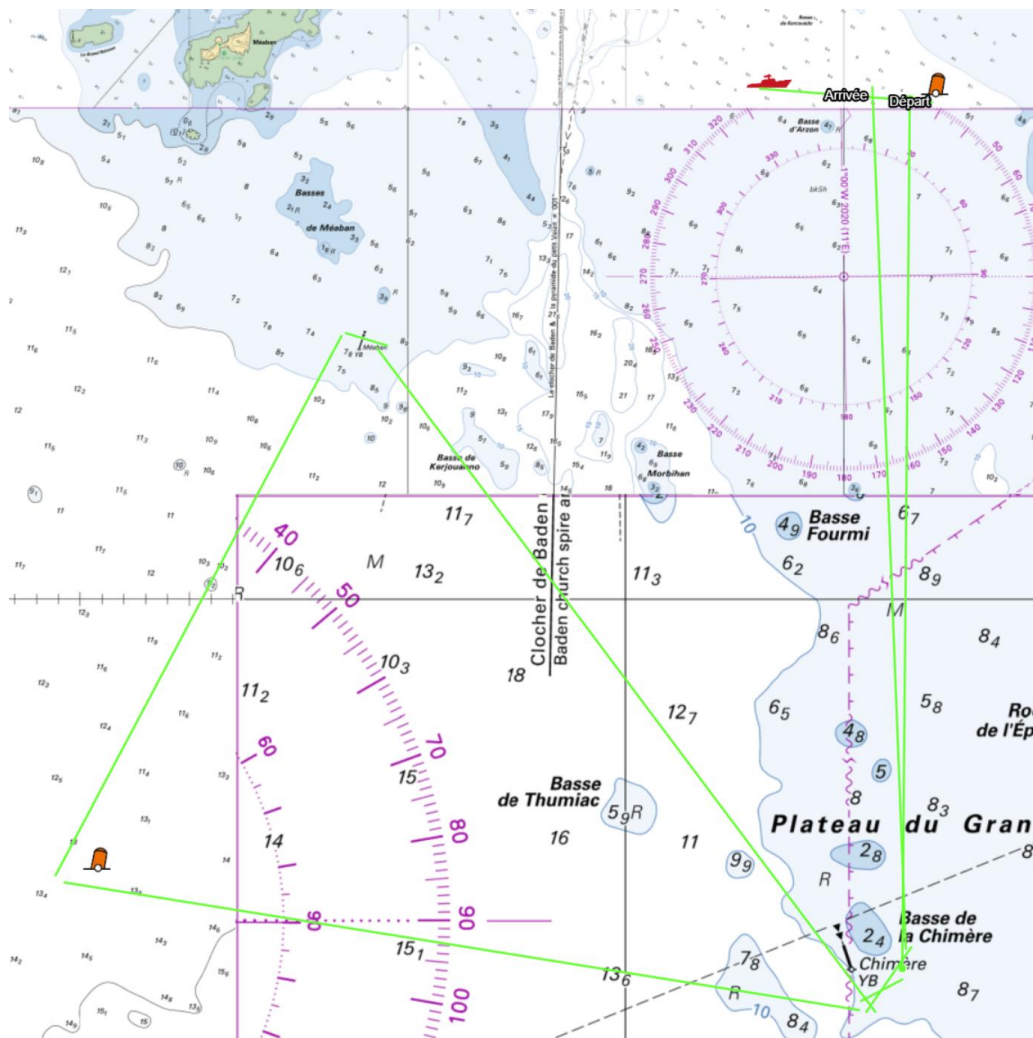
## Parcours Côtier N° 1

PARCOURS N° 1 DIST. 14MN					
N°	Marque	Lat. / Long.	Type		Coté requis
	DEPART	Baie de Kerjouanno	Comité / Bouée	IC 12.1	
	BOUEE DE DEGAGEMENT EVENTUELLE		Gonflable		
1	SUD MEABAN	47° 30.7780' N, 2° 56.2234' W	Card Sud	Contourner	Babord
2	BOUEE	47° 29.1700' N, 2° 57.4200' W	Gonflable	Contourner	Babord
3	LA CHIMERE *	47° 28.8580' N, 2° 53.9621' W	Card Sud	Contourner	Babord
4	SUD MEABAN	47° 30.7780' N, 2° 56.2234' W	Card Sud	Contourner	Tribord
	Arrivée Le Croesty	Baie de Kerjouanno	Comité / Bouée		



## Parcours Côtier N° 2

PARCOURS N° 2 DIST. 14MN					
N°	Marque	Lat. / Long.	Type		Coté requis
	DEPART	Baie de Kerjouanno	Comité / Bouée	IC 12.1	
	BOUEE DE DEGAGEMENT EVENTUELLE		Gonflable		
1	LA CHIMERE	47° 28.8580' N, 2° 53.9621' W	Card Sud	Contourner	Tribord
2	BOUEE	47° 29.1700' N, 2° 57.4200' W	Gonflable	Contourner	Tribord
3	SUD MEABAN*	47° 30.7780' N, 2° 56.2234' W	Card Sud	Contourner	Tribord
4	LA CHIMERE	47° 28.8580' N, 2° 53.9621' W	Card Sud	Contourner	Babord
	Arrivée Le Croesty	Baie de Kerjouanno	Comité / Bouée		



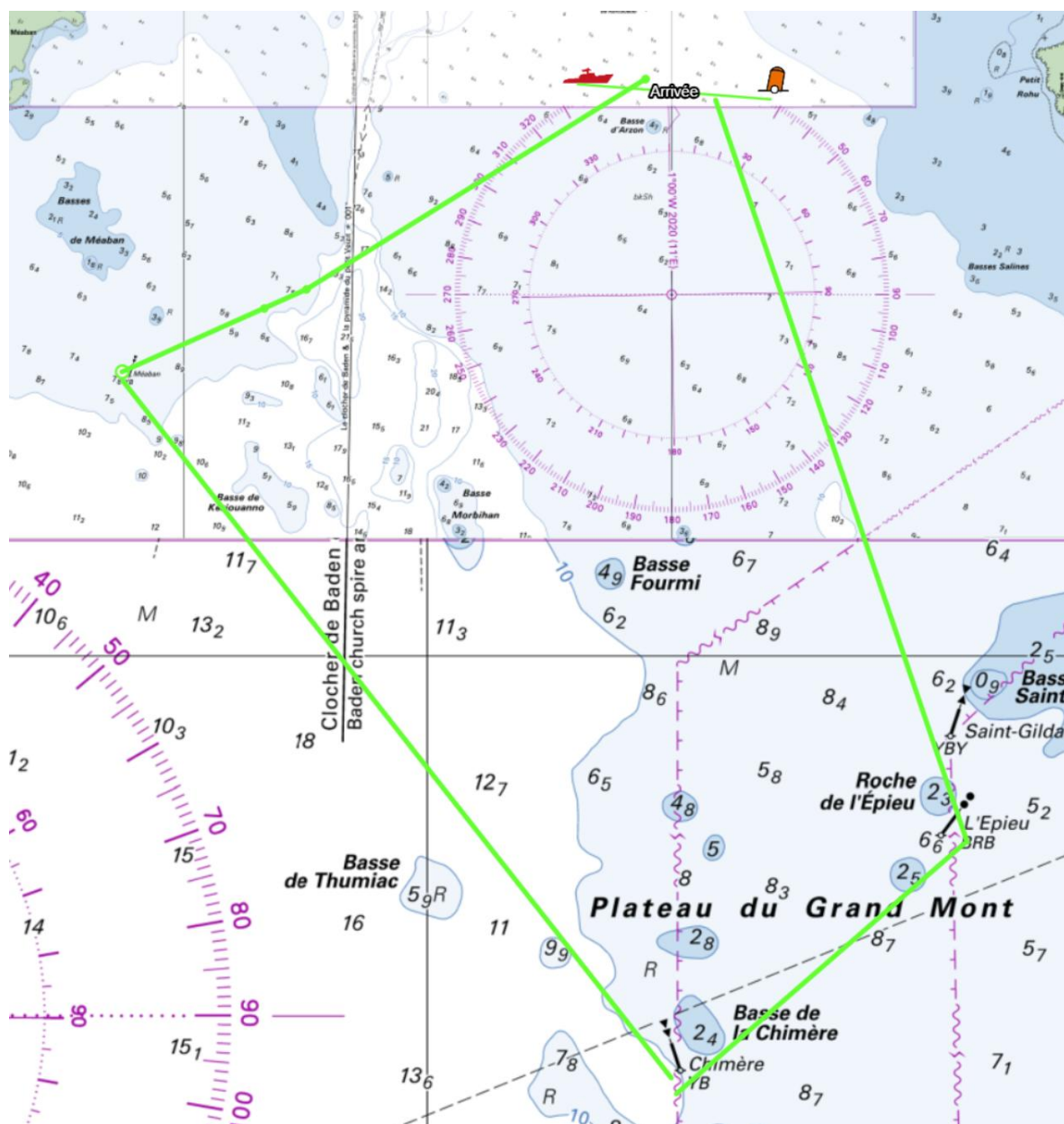
## Parcours Côtier N° 3

PARCOURS N° 3 DIST. 8 MN					
N°	Marque	Lat. / Long.	Type		Coté requis
	DEPART	Baie de Kerjouanno	Comité / Bouée	IC 12.1	
	BOUEE DE DEGAGEMENT EVENTUELLE		Gonflable		
1	BASSE DE SAINT GILDAS	47° 29.7790' N, 2° 52.8616' W	Card Ouest	Laisser	Babord
2	L'ÉPIEU	47° 29.5080' N, 2° 52.8939' W	Obstacle	Contourner	Tribord
3	LA CHIMERE	47° 28.8580' N, 2° 53.9621' W	Card Sud	Contourner	Tribord
4	SUD MEABAN	47° 30.7780' N, 2° 56.2234' W	Card.Sud	Contourner	Tribord
	Arrivée Le Crouesty	Baie de Kerjouanno	Comité / Bouée		



## Parcours Côtier N° 4

PARCOURS N°4 DIST. 8 MN					
N°	Marque	Lat. / Long.	Type		Coté requis
	DEPART	Baie de Kerjouanno	Comité / Bouée	IC 12.1	
	BOUEE DE DEGAGEMENT EVENTUELLE		Gonflable		
1	SUD MEABAN	47° 30.7780' N, 2° 56.2234' W	Card.Sud	Contourner	Babord
2	LA CHIMERE	47° 28.8580' N, 2° 53.9621' W	Card Sud	Contourner	Babord
3	L'ÉPIEU	47° 29.5080' N, 2° 52.8939' W	Obstacle	Contourner	Babord
4	BASSE DE SAINT GILDAS	47° 29.7790' N, 2° 52.8616' W	Card Ouest	Laisser	Tribord
	Arrivée Le Croesty	Baie de Kerjouanno	Comité / Bouée		



## ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.